



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 décembre 2021

Délibération n° 21C/09/06

Date de convocation : 02 décembre 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 16 décembre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 50 Pouvoirs : 12 Votants : 62

Objet : Tarifs du service de l'assainissement collectif pour l'année 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 09 décembre, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES LACOMBE Isabelle, LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), M. LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCCELLIER Hervé, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric,

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MME ERCOLANO Magali, MM GESBERT Laurent, HENNON Jean-Louis, MME VAN DE WEGHE Elisabeth.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, M. BOURGEOIS Jérôme, M CONVERS Patrick, MM FONTAINE Patrice, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, LEFEBVRE Philippe, MM POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival),
MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée),
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée),
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée),
M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée),
MME ERCOLANO Magali (Wavignies) à M. RENAUX André (Wavignies),
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot),
M. LEDENT Didier (Moyenneville) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy),
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astride (Avrechy),
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel),

Ont été élus secrétaires de séance : MM HOEDT Jean-Michel et WAFFLAERT Eric

La gestion du service de l'assainissement collectif nécessite de voter annuellement les tarifs à appliquer pour l'année à venir.

Pour rappel, concernant l'assainissement collectif, aucune harmonisation tarifaire n'est prévue, mais des ajustements au cas par cas de certaines redevances peuvent être nécessaires afin de prendre en compte le financement des amortissements tels que prévus dans le travail mené avec la DDFIP ou encore les travaux d'infrastructures à venir (ex : reconstruction d'une station d'épuration).

Les ajustements tarifaires pour l'année 2022 concernent les communes de Ravenel, Maignelay-Montigny, de l'ex SA de la Vallée de l'Arré (Airion, Avrechy, Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau, Valescourt) et Saint-Just-en-Chaussée.

Les conseillers présents expriment à la majorité leur souhait de voter globalement l'ensemble des tarifs proposés.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'assainissement collectif ;

Vu l'avis de la commission Eau et Assainissement ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'assainissement collectif ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

Par 61 voix pour et une voix contre,

FIXE les tarifs du service d'assainissement collectif applicables au 1^{er} janvier 2022 selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous :

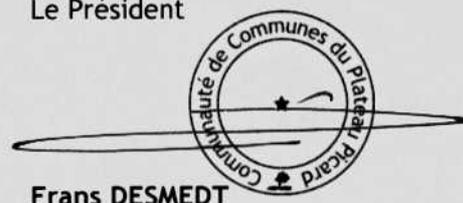
Communes en régie	Abonnement (€ HT/semestre)	Redevance (€ HT/m³)
Maignelay-Montigny	12,50 €	2,15 €
Courcelles-Epayelles	12,00 €	4,96 €
Dompierre Ferrières Crèvecœur- le-Petit Godenvillers	20,46 €	3,59 €
Saint-Just-en-Chaussée	-	1,49 €
Le Plessier-sur-Saint-Just	-	1,47 €

Communes en délégation de service public	Abonnement (€ HT/semestre)	Redevance (€ HT/m³)
Airion Avrechy Saint-Rémy-en-l'Eau Valescourt Fournival	12,50 €	1,85 €
Moyenneville Wacquemoulin	14,00 €	1,31 €
Montiers La Neuville-Roy Pronleroy Cressonsacq	15,00 €	3,27 €
Tricot	-	0,30 €
Ravenel	-	1,68 €
Plainval	-	2,56 €
Rouvillers	-	3,00 €

DECIDE de maintenir les montants des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des « forfaits pour nouveaux branchements » votés antérieurement par les communes et les syndicats.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 16 décembre 2021